



## Quasi usufruit comment calculer

-----  
Par Bazille

Bonjour,

Pouvez vous me dire.

Ma mère est décédée elle avait le quasi usufruit suite au décès de mon père, tous les immeubles étaient à ma mère qui lui venaient de ses parents.

Ils étaient mariés sous le régime de la communauté .

Mon père en son nom avait des livrets d'épargne pour un montant de 50000?

Le notaire , vu qu'il n'y a pas eu de déclaration de succession au décès de mon père il y a 10 ans , dit que récupérer la part de la succession de mon père engendrerait plus de frais qu'autre chose pour les 3 enfants

Pouvez vous me dire comment on calcule cet héritage au décès du quasi usufruitier

Les 50% dont elle hérite par donation, moins les 25% du quasi usufruit c'est à dire il reste 12500? pour chacun des 3 enfants? un peu perdu par la réponse du notaire.

J'ai renoncé à la succession de ma mère, mais pas à celle de mon père?..j'ai l'impression qu'une part de mon père sera taxée alors qu'elle n'aurait pas dû

-----  
Par LaChaumerande

Bonjour

Doublon

[url=https://www.forum-juridique.net/fiscalite/patrimoine/successions/quasi-usufruit-comment-calculer-t59274.html]https://www.forum-juridique.net/fiscalite/patrimoine/successions/quasi-usufruit-comment-calculer-t59274.html[/url]

Il est préférable de continuer sur la discussion précédente